



## Verbalisation en double pour une même infraction

Par **Durand Patrick**, le **20/09/2018** à **10:35**

Bonjour à tous. J'aurais besoin de votre conseil car je ne sais pas trop quoi faire. Le 8 septembre 2018, j'ai été verbalisé pour stationnement gênant à Metz. Une grosse Mercedes break mal garée prenait une place et demi. Je me suis garé derrière ce véhicule avec ma Yaris mais l'arrière de ma voiture dépassait légèrement sur un passage piéton (à peu près sur 40cm)

J'ai reçu par la poste DEUX PV:

un PV de 135 euros (que je ne conteste pas) rédigé ainsi date:8/09/2018

heure: 10h15

Stationnement gênant sur un passage protégé

agent verbalisateur XXX

adresse de l'infraction: 43 rue des arènes

l'autre:

date:8/09/2018

heure: 10h24

Stationnement gênant sur un passage protégé

agent verbalisateur ZZZ

adresse de l'infraction: rue des arènes

Je précise que ma voiture n'a pas bougée entre 10:05 et 10:35

J'ai donc été verbalisé deux fois pour la même infraction mais par deux agents différents à 9mn d'intervalle ; une fois au 43 rue des arènes et l'autrefois rue des arènes (sans précision de numéro)

Que faire à votre avis?

merci par avance

Patrick

Par **LESEMAPHORE**, le **20/09/2018** à **13:43**

Bonjour

Si ça dépasse légèrement ce n'est pas un cas 4 mais un cas 2

R417-5 du CR , mais vous ne pourrez le faire valoir ...

Faut payer la première et contester la seconde .

le stationnement interdit constitue une contravention instantanée qui ne cesse que par l'enlèvement volontaire ou forcé du véhicule et qui ne peut donner lieu qu'à une seule poursuite.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechExpJuriJudi&idTexte=JURITEXT000036>

Le second agent était dans l'ignorance que le VL fut déjà verbalisé .

Par **Durand Patrick**, le **20/09/2018** à **13:52**

c'est bien ce qu'il me semblait, merci lesemaphore. Cela étant je n'étais pas en stationnement interdit mais bien sur un stationnement légal pour lequel j'avais payé ce qu'il fallait à l'horodateur mais à cause d'un gars avec une grosse Mercedes break qui prenait une place et demi c'est moi qui ait ramassé.

Je vais payer le premier et contester le second mais pour cela je vais devoir consigner une somme plus importante. J'espère que ma requête sera retenue

Par **LESEMAPHORE**, le **20/09/2018** à **14:52**

Avez vous un reçu de ce paiement ?

Par **Durand Patrick**, le **20/09/2018** à **15:09**

eh bien non, c'est bien ça le problème, quand j'ai quitté le stationnement, j'ai fait comme d'habitude....ticket direction poubelle de la voiture puis...poubelle de la maison!!! grosse erreur...que je ne renouvellerai pas. Surtout à Metz où il paraît que l'entreprise chargée de la constatation automatisée des infractions de voirie par une voiture équipée de la détection de plaques est particulièrement prolifique en PV

Par **LESEMAPHORE**, le **20/09/2018** à **15:14**

C'était un plus pour la contestation sans valeur de droit mais éclairant le débat .

Par **Durand Patrick**, le **20/09/2018** à **15:49**

je vous tiendrai au courant de la suite ici  
merci